

# SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

## BULLETIN COMMUNAL



## LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin est le premier à paraître depuis le renouvellement du notre Conseil Municipal et la mise en place des diverses commissions qui, dans les années à venir vont essayer de poursuivre le développement de notre commune

Malgré une conjoncture économique difficile, nous nous efforcerons de faire le maximum avec l'aide de chacune et chacun d'entre nous, pour maintenir et développer la qualité de vie de notre petite commune et nous procurer la joie d'y vivre agréablement.

Enfin, ce bulletin vous parvenant en début d'année, je me permets de vous souhaiter à tous avec mon conseil municipal, bonheur et santé en cette nouvelle année. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui participent à la vie communale et associative de notre village.

André MAMESSIER

## TABLEAU DES DIVERSES COMMISSIONS

<b><u>BATIMENTS :</u></b>	André MAMESSIER - Charles MEHU Ernest SARROCA - Philippe CORNELOUP Edouard DECHELETTE
<b><u>VOIRIE :</u></b>	André MAMESSIER - Charles MEHU Ernest SARROCA - François FRICAUDET Henri CORNELOUP - Gilles MARTIN
<b><u>FINANCES :</u></b>	André MAMESSIER - Charles MEHU Ernest SARROCA - Michel GANDON
<b><u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL :</u></b>	Charles MEHU - Corinne RENAUX Henri CORNELOUP - Edouard DECHELETTE
Membres hors conseil municipal	Marthe PETIT - Thérèse BOUIT MarieThérèse GANDON - Monique DUCROUX
<b><u>OFFICE DU TOURISME :</u></b>	Charles MEHU - Huguette RIOUX
<b><u>SIVOS DU COLLEGE :</u></b>	André MAMESSIER - Philippe CORNELOUP
<b><u>LEGS BOUTHIER DE ROCHEFORT :</u></b>	Michel GANDON - Ernest SARROCA
<b><u>SYNDICAT DES EAUX :</u></b>	André MAMESSIER - Gilles MARTIN
<b><u>SYNDICAT ELECTRIFICATION :</u></b>	André MAMESSIER - Ernest SARROCA, Titulaires Henri CORNELOUP - Charles MEHU, Suppléants
<b><u>ECOLE DE MUSIQUE :</u></b>	André MAMESSIER - Edouard DECHELETTE
<b><u>AEROPORT DE ST YAN :</u></b>	Michel GANDON - Huguette-RIOUX.
<b><u>BIBLIOTHEQUE :</u></b>	Charles MEHU - Edouard DECHELETTE - L'ENSEIGNANT - Michel GANDON Ernest SARROCA - Odette MEHU
<b><u>R.P.I. :</u></b>	André MAMESSIER - Philippe CORNELOUP Charles MEHU - Corinne RENAUX
<b><u>CANTINE :</u></b>	Ernest SARROCA
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES :</u></b>	André MAMESSIER - Charles MEHU, Titulaires Ernest SARROCA - Gilles MARTIN, Suppléants

## LE CONSEIL MUNICIPAL

NOM et Prénom	PROFESSION	AGE	DATE 1ER MANDAT
MAMESSIER André	Gérant de Société	49 ans	1971
MEHU Charles	Retraité	67 ans	1959
SARROCA Ernest	Retraité	61 ans	1989
GANDON Michel	Retraité	64 ans	1995
DECHELETTE Edouard	Restaurateur de tableaux	45 ans	1995
CORNELOUP Philippe	Menuisier	30 ans	1995
RENAUX Corinne	Aide ménagère	36 ans	1995
MARTIN Gilles	Ouvrier	46 ans	1995
RIOUX Huguette	Employée de maison	59 ans	1977
FRICAUDET François	Ingénieur	48 ans	1983
CORNELOUP Henri	Retraité	62 ans	1995

## REPAS COMMUNAL

Le repas communal aura lieu comme d'habitude le dernier dimanche d'avril soit le 28 AVRIL.

Retenez bien cette date.

## ETAT CIVIL 1995

**1 Naissance : Kévin GUILLON né le 26 juin à Paray le Monial**

**1 Mariage : Thierry Paul MAMESSIER et Stéphanie DIONET le 24 juin**



## ETAT CIVIL RETRO

1695 :

### 14 Baptêmes :

Nicolas DEVERS - Marie LATHUILIERE - Louis RONDET - Marie PEGON - Antoinette  
Jeanne MAGNIN - Claude LAURENT - Pierrette PERRIER - Emilian LACROIX -  
Marie DUPONT - Nicolas CAYOT - Jean MEHU - Philibert PERRIER - Etiennette  
AULOGES

### 3 Mariages :

Claude MOMMESSIN et Claude CHASSEPOT  
Louis BASSET et Benoite JACQUET  
Claude BAUDET et Françoise FURTIN

### 9 Décès :

Jeanne PEGUET : 50 ans - Jean MARILLER : 50 ans  
Pierrette GAILLARD : 50 ans - Aline LACROIX : 60 ans  
Nicole CHASTEAU : 50 ans - Benoite MANCHOT : 30 ans  
Pierre AULOGES : 3 mois - Pierrette PERRIER : 1 mois  
Marie DUPONT : 6 semaines

1795 :

### 19 Naissances :

.....BERLAND (prénom illisible) - Claude et Jeanne MARILLIER (jumeaux) - Jean PEGON -  
Benoit BUIRON - Jacques NIGAY - Dominique GALLAY - Nicole COPIN - Françoise  
GONDARD - Pierre JALLE - Benoite FONGY - Marie MEHU - Claude LAMOTTE -  
Claudine PERRUCHON - Jean Louis BURTIN - Jean Claude PERCHE - Philippe NEVERE -  
Pierre PEGONT - Pierrette RAJAUD

### 1 Mariage :

Jean BONNIN et Jeanne DUMONTET

### 7 Décès :

Jeanne MARILLIER (2 heures) - Pierrette VESANT : 50 ans - Jean ROBIN : 47 ans -  
Françoise GONDARD : 1 jour - Baptiste BAYON : 3 ans - Catherine PORTIER  
Jean Louis DUMONT -

1895 :

### 3 Naissances :

Marie Antoinette BASSET - Berthe Marie DUMONT - Jeanne Marie LACROIX

### 7 Mariages :

Antoine BERLAND et Marie Louise LAMOTTE  
Laurent DUCROUX et Anne Marie DESPIERRES  
Jean Denis FARIZY et Philiberte BERNARD  
Antoine François GIRARDON et Jeanne DUMONT  
Denis JACQUET et Marie Claudine GIRARD  
Antoine MAMESSIER et Jeanne Philippine LAPALUS  
Auguste POLETTE et Marie BAILLY

### 11 Décès :

Jean Marie FUZY : 80 ans - Joseph GRILLARD : 60 ans - Jean BERNARD : 63 ans  
Philiberte LAFORET : 66 ans - Claude BACHELET : 75 ans - Philiberte DUFFY : 89 ans -  
Marie DEGUEURCE : 73 ans - Dominique MEHU : 69 ans - Jeanne GANDOIN : 65 ans -  
Jeanne DUCROUX : 67 ans - Louise BOUCHENOIR : 49 ans.

## RECETTES 1995

#####

Subventions	33255 F
Fonds compensation TVA	2746 F
Taxe enlèvement des ordures ménagères	22000 F
Location immeuble	27350 F
Concessions cimetièrè	440 F
Recouvrements	52707 F
Dotatìon Globale de Fonctionnement	109012 F
Impots indirects	540 F
Contributions directes	
Taxe d'habitation	17316 F
Taxe foncier bati	26121 F
Taxe foncier non bati	172869 F
Taxe professionnelle	52408 F
Compensation	8453 F
Excédent d'investissement reporté	67991 F

---

TOTAL 593208 F

## DEPENSES 1995

#####

Achat terrain y compris frais	7308 F
Travaux de voirie	51723 F
Plantation peupliers	6400 F
Travaux de batiments	19759 F
Combustibles	3053 F
Fournitures de bureau, entretien, documentation	9554 F
Frais de personnel et rémunérations diverses	112978 F
Impots et taxes	4149 F
Fleurs	2304 F
Entretien de batiments	51719 F
Entretien matériel et achat petit matériel	3037 F
Electricité, eau , gaz	26615 F
Primes assurances	7539 F
Participations (RPI, Collège, Syndicat des Eaux,C de secours)	19209 F
Collecte des ordures ménagères	28061 F
Subventions diverses	2502 F
Fêtes et cérémonies	12002 F
Frais de PTT	2269 F
Indemnité de fonction maire et adjoints	45192 F
Remboursement des emprunts	159186 F
	<hr/>
TOTAL	574559 F

## TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 1995

.....  
.....

Chemin des Crêts : Fossés

Chemin des Vignes : Fossés et refait chemin

Chemin de Bresseau côté église : Cailloux

Chemin de Bresseau côté rivière : Cailloux

Chemin de la Bouillonne : Fossés sur parcelle de terrain -  
Broyage buisson et terrain pour plantation peupliers  
Refait chemin

Virage Cherancre : Renforcement et goudron

## RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

### CALENDRIER DE RATTRAPAGE DES JOURS FERIES

JOUR FERIE	JOUR DE RATTRAPAGE
Mercredi 1er MAI 1996	Jeudi 2 MAI 1996
Mercredi 8 MAI 1996	Jeudi 9 MAI 1996
Mercredi 25 DECEMBRE 1996	Jeudi 26 DECEMBRE 1996

### PLANNING DE COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Mercredi 6 MARS 1996 et Mercredi 28 AOUT 1996 A PARTIR DE 8 Heures

**Se faire inscrire en mairie.**

### ELAGAGE

.....

Il est rappelé aux propriétaires ou locataires, riverains des voies communales qu'ils doivent procéder à l'entretien des plantations (élagage des haies, débroussaillage des clôtures implantées pour des raisons de visibilité.

# LA PERCHE BRIONNAISE

Le 19 janvier 1996, à l'Auberge du Val d'Arconce, l'assemblée générale annuelle a réuni une quinzaine de sociétaires. Aucun changement dans le bureau. Légère augmentation d'année en année pour la vente des cartes.

Au niveau de l'alevinage, seul un lâcher de truites est prévu comme les autres années une huitaine de jours avant l'ouverture, qui cette année est le 9 mars;

Des travaux sont à effectuer sur les deux déversoirs au moulin de Guénard. Un dossier a été constitué, puis envoyé à la fédération de Macon, dans l'attente d'une suite favorable. Un ponton, des escaliers et le nettoyage à certains endroits de la rivière sont également prévus.

En début d'année 1995 un repas avait été prévu. Trente deux sociétaires, et amis (amies) se sont retrouvés et ont passé un agréable moment. Suite à cette première expérience dans la société et à la demande de certains, nous l'avons renouvelé à la fin de l'année. C'est ainsi que le 3 septembre à midi, nous étions une cinquantaine pour déguster des jambons à la broche, lesquels, grâce à un temps idéal ont été consommés à l'extérieur. Journée qui s'est terminée par d'épiques parties de pétanque et ce n'est que tard le soir que chacun s'est quitté en se promettant de se retrouver bientôt.

Le 24 février 1996, nous serons de nouveau ensemble à l'Auberge du val d'Arconce.

Au cours de l'année 1995, l'entreprise BOUHET a effectué les travaux qui avaient été prévus en collaboration avec le Conseil Régional et le Syndicat des Eaux du Brionnais. Un nouveau lit a été creusé pour éviter au moment des crues un grave désagrément vis à vis d'une grosse conduite d'eau. L'ancien lit de la rivière, quant à lui reste alimenté par un tuyau qui relie le nouveau et l'ancien lit. Cet ancien bras sert donc de frayère à brochets et autres poissons.

Ce coin de pêche est surveillé comme le reste de la rivière, mais n'est pas interdit à cette pratique. Le Président et moi même tenons à remercier très chaleureusement toutes les personnes et à tous niveaux tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la vie de la société pour l'année écoulée. En espérant encore pouvoir compter sur vous. Merci à tous.

**Les cartes de pêche sont en vente à l'Auberge du Val d'Arconce; Petit rappel également, pour le respect de la propreté, le calme et de ne pas prendre la rivière pour une poubelle.**

La Perche Brionnaise souhaite à tous ses amis, promeneurs, pêcheurs et autres, une très bonne année.

Le Président : Georges MAMESSIER

Le secrétaire : Philippe MONNET

## BIBLIOTHEQUE

Durant l'année 1995 la bibliothèque a été aménagée. De nouveaux rayonnages ont été mis en place, grâce à une subvention du Conseil Général.

Au cours de la journée du printemps des bibliothèques à Macon, grâce au Conseil Général, des livres nous ont été remis gracieusement, soit le nouveau Larousse encyclopédique en deux volumes, le Quid 1995 ainsi qu'un livre sur la nouvelle grammaire du français.

Ces livres sont à la disposition des lecteurs, à consulter sur place.

Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont fait des dons de livres pendant l'année écoulée.

Le personnel est toujours à votre disposition :

MARDI ET SAMEDI DE 10 H 30 A 11 H 30

LUNDI DE 12 H 30 A 13 H 30

L'inscription est gratuite pour tous.



## L'ECOLE

Une année 1995 sans problème pour l'école de Saint Didier, maintenant bien installée dans le RPI du Brionnais. Je rappelle pour information que ce RPI regroupe les communes d'OYE, VARENNE, BRIANT, SAINT CHRISTOPHE, SARRY ET ST DIDIER.

Voici quelques activités de l'année écoulée :

Fin mai, les enfants ont découvert lors du voyage scolaire à Abondance, les paysages et les traditions de la Haute Savoie. Ainsi durant cinq jours, se sont succédées visites de fermes, des fromageries, de musées et de randonnées (les enfants affrontant courageusement la pluie).

Fin juin, le ciel du Brionnais (à Ligny) s'est rempli de cerfs-volants (créés par les enfants), lors d'une rencontre réunissant plus de 300 enfants. De belles couleurs... et également de beaux sacs de noeuds ! Une journée très agréable pour les parents et amis venus voir ces cervolistes en herbe.

L'école de Saint didier a ses propres activités. Dans le cadre d'un concours organisé par la Poste, l'école a reçu un méritoire troisième prix. Les enfants se sont vus remettre des timbres et des jeux de société, par le responsable de la poste du secteur de Marcigny, en présence des représentants de la commune et de notre dévoué facteur.

Je tiens également à vous signaler, amis lecteurs, qu'un petit roman écrit par les élèves, est à votre disposition à l'école et à la bibliothèque pour la modique somme de dix francs.

Enfin, les responsables de la cantine et de la coopérative scolaire remercient les Désidériens ayant participé en grand nombre au concours de manille.

Je vous souhaite à tous de passer une bonne et heureuse année.

Christophe JOSEPH

## AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'Association ADMR de Saint Christophe en Brionnais regroupe huit communes : Saint Christophe, Saint Didier, Varennes l'Arconce, Sarry, Briant, Oyé, Ligny en Brionnais, Vauban.

Le service ADMR s'adresse à toutes les personnes âgées, en leur procurant une aide ménagère pour les aider dans leur vie quotidienne. Pour tous renseignements et constitution du dossier, s'adresser à la responsable communale : Mme Liliane MAMESSIER (Téléphone : 85 25 04 20 ).

L'ADMR s'adresse également aux familles en cas de difficultés (maternité, maladie, hospitalisation) une aide familiale pourra les aider, contacter Mme Anne Marie VELUT à Saint Christophe en Brionnais (Téléphone : 85 25 85 46) ou Mme Annie PEGON à Ligny en Brionnais (Téléphone 85 25 80 05).

Depuis novembre 1994, l'Association a mis en place un service de portage de repas à domicile. Ce service concerne toutes les personnes en difficulté (personnes âgées, personnes seules, sorties d'hospitalisation etc...) . Le repas au prix de 41 F comprend une entrée, un plat de viande ou poisson plus légumes, fromage et dessert, plus un bouillon pour le soir. Les repas sont livrés chauds dans des boîtes isothermes. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Odette MEHU, Le bourg (téléphone 85 25 32 60)

## CLUB "LA RENCONTRE"

Notre club continue à fonctionner chaque mois, le troisième jeudi régulièrement. Cette année nous avons été heureux d'accueillir trois nouveaux membres et nous souhaitons que d'autres personnes viennent nous rejoindre, ils seront les bienvenus.

Nous remercions la municipalité de nous prêter la salle si gentiment.

## VISITE DES MALADES

Une équipe se rend régulièrement à la maison de retraite de Semur pour visiter les pensionnaires. Merci à tous ces bénévoles qui consacrent un peu de leur temps pour passer un moment à voir les résidents de cet établissement.



## DONNEURS DE SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang est heureuse de vous donner des nouvelles par le biais du journal municipal. Devant l'urgence des besoins en produits sanguins, je crois qu'il est de mon devoir, en tant que présidente, de vous tenir informer.

Cette année 1995 nous avons eu 6 collectes : 3 collectes de sang total et 3 collectes de plasma avec à chaque fois une ou deux personnes qui ont donné des plaquettes.

La réussite de ces journées de collecte a été réalisée grâce à la générosité de 305 donateurs. Il faudrait que le nombre de donateurs en sang total soit en augmentation. Il n'est pas normal que nous soyons en régression, alors qu'un canton comme Gueugnon voit ses effectifs augmenter à chaque collecte. Les brionnais seraient-ils devenus si indifférents devant la maladie de leurs concitoyens ? On peut être donneur aujourd'hui, peut être receveur demain. La transfusion sanguine a été trainée dans la boue ces dernières années, alors que des millions de personnes sont sauvées chaque année grâce aux donateurs de sang bénévoles. (3.5 millions de dons chaque année en France)

En fonction des besoins du malade, on ne transfuse aujourd'hui que le composant sanguin qui lui manque : globules rouges, globules blancs, plaquettes, plasma.

Chacun de nous a dans sa propre famille ou parmi ses connaissances, une ou plusieurs personnes qui doit être soignée par chimiothérapie. Pour cela on utilise les plaquettes dont la durée de vie n'est que de 5 jours, mais on sait d'avance que lors des collectes ces plaquettes sont déjà utilisées.

Je vous transmets les dates de collecte pour les cantons de Semur et Marcigny

COLLECTES DE SANG : Semur : Mercredi 7 février et 5 juin  
 Saint Christophe : 2 octobre  
 Marcigny : 6 mars - 24 juillet - 18 décembre

PLASMA : Semur : vendredi 12 juillet  
 Saint Christophe : Lundi 4 mars - 4 novembre  
 Marcigny : 15 avril et 2 septembre

Je compte sur votre participation nombreuse aux prochaines collectes, vous pouvez toujours venir, même sans donner, pour vous informer et même y amener vos enfants, nous nous chargeons de les surveiller.

Je vous dis à tous ma gratitude. Vous pouvez me contacter, Mme LORTON au 85 25 84 54 le soir entre 20 H et 22 H.

### RÈGLEMENTATION DES PRÉLÈVEMENTS

	LIMITES D'ÂGE	QUANTITÉ MAXIMA		Intervalle minimum entre 2 dons	
		POUR 1 DON	SUR 12 MOIS		
<b>DONS DE CELLULES</b>	<b>SANG TOTAL</b>	18 à 65 ans inclus	500 ml	3 Dons (F) 5 Dons (H)	JAMAIS plus de 5 Dons de Cellules sur 12 mois
	<b>PLAQUETTES D'APHERESE</b>	18 à 60 inclus	600 ml	5 Dons	JAMAIS plus de 20 Prélèvements sur 12 mois
	<b>GLOBULES BLANCS</b>	18 à 50 ans inclus	500 ml	2 Dons	TOUJOURS 8 semaines minimum entre 2 Dons de Cellules
<b>DON DE PLASMA</b>		18 à 60 ans inclus	600 ml	20 Dons	TOUJOURS 2 semaines minimum entre don de cellules et plasma

**AU-DELÀ DE 60 ANS, LES PREMIERS DONS NE SONT PAS AUTORISÉS**

## **HISTORIQUE SUR LES MOULINS DE SAINT DIDIER**

---

En 1666 il y avait **trois moulins** à Saint Didier.

1) **Le moulin de Monter** en dessous de l'ancienne carrière Déchelette où l'on voit encore actuellement une chute, alimentée en eau par un étang qui recevait le ruisseau de Marnant et le ruisseau des Mauvières.

2) **Le moulin de Guénard** sur l'Arconce, à l'emplacement actuel

3) **Le moulin de Bresseau** sur l'Arconce également, au fond du grand pré.

Le moulin de Monter et celui de Bresseau dépendaient de la Baronnie de Sarry.

Le moulin de Guénard dépendait du Seigneur de Sancenay à Oyé. Par acte notarié du 1er février 1666, François Benoit de Ste Colombe, Chevalier Marquis de Laubépin, Baron de Sarry, Seigneur de St Just Lapedue, asservissait à Benoit et Martin GALLAY, Père et Fils, le moulin de Monter.

On peut supposer que le moulin de Monter s'arrêta en 1730 puisque par acte notarié du 27 septembre 1730, Monsieur Verchère d'Arcelot, Conseiller au parlement de Bourgogne demeurant à Marcigny (qui devait régir les terres de Saint Didier) asservisé à Martin et Gérard GALLAY, deux frères, le moulin de Guénard.

Les frères GALLAY devaient acquitter toutes les charges envers le Seigneur de Sancenay et en plus moudre pour M. VERCHERE et son fermier, gratis et lui livrer annuellement quatorze bichets de froment, quatorze bichets de seigle et quatorze bichets d'avoine.

Il était dit aussi qu'en cas de trois paiements arriérés ils pouvaient être expulsés.

Le moulin de Guénard avait deux prises d'eau et deux roues à aubes, l'une pour le moulin à céréales et l'autre pour le moulin à huile (chanvre qui se cultivait à l'époque dans la région). L'huilerie s'arrêta au début du siècle. Mais les GALLAY avaient des problèmes avec M. Nicolas MOTTET, meunier à Bressau qui avait asservisé du Seigneur de Sarry la place où était anciennement le moulin de Bressau, et en avait construit un nouveau dont il avait trop élevé les vannes et le talon, ce qui faisait regonfler l'eau sous leurs roues et en empêchait le courant. Monsieur Verchère entra en procès contre M. MOTTET qui sera condamné à faire baisser le talon de son moulin en 1753.

Le moulin de Guénard fut exploité par la famille GALLAY jusqu'en 1817, date à laquelle Philippe MEHU épousa Dominique GALLAY, ce couple eu 7 enfants, dont Louis Mehu qui prit en fermage le moulin de Conches à Dyo. Après le décès de son père, il racheta la part de ses 6 frères et soeurs et revint au moulin de Guénard en 1864. Et depuis cette date le moulin s'est transmis de Père en Fils.

Vous trouverez ci-après l'extrait d'un acte notarié concernant les moulins



# devant Le Notaire

Royal Soussigné résidant en la ville de Marcigny, et en présence  
 de certains (et autres nommés) ont comparu - leurs seigneurs  
 bourgeois marchands fermiers de la Baronie de ... demeurant  
 audit lieu fondé de la procuration de haut le puissant ...  
 - sieur M<sup>re</sup> François de Mont de S<sup>te</sup> Colombe Chevalier ...  
 et Aubepin Baron de Sarry Seigneur de S<sup>te</sup> Just et ...  
 (voit) seigneur de ... Chevalier de l'ordre Royal &  
 militaire et S<sup>te</sup> Louis, Brigadier de ... Roy demeurant  
 en son chateau de ... par voie de ...  
 la date du vingt quatre Decembre dernier passé de ...  
 de son ... notaires bourgeois à ... audit lieu  
 et vingt six dudit mois, laquelle demeurera annexée aux  
 prescrites d'une part.

Le sieur Gallay meunier demourant au moulin de ...  
 par voie de S<sup>te</sup> Didier d'autre part.

Lesquelles parties ont dit que par Contrat passé devant ...  
 not<sup>re</sup> et premiers fermiers mil six cent soixante six M<sup>re</sup> François  
 de S<sup>te</sup> Colombe ... à ...  
 le fils dudit meunier demourant aux charges de ...  
 conditions portées par iceluy, s'estoit tenu en ...  
 et ... qui fournit eau auxdits meuniers, lequel ...  
 Gallay demandoit au même titre d'avisage avec la faculté de  
 transporter les meuniers où il jugeroit à propos, sur quoy les  
 parties ayant réfléchi elles sont convenues et demeurées d'accord  
 de ce qui suit savoir.

1<sup>o</sup> que dans ledit avisage susdit il demeure compris ledit  
 et ... de ... que ledit ...





Cour (ce qui par la dépendance de ces deux pays, Charges) -  
 Clauses & conditions que ledit sieur procureur (constitue)  
 signera & approuvera & signera (constitue) approuvera  
 le Roi sur tout ce qui fera obligation & soumettant (ce)  
 qui sera au profit de la Couronne & hors d'ici le 15 de  
 vingt quatre de cembre mil sept cent & soixante quinze  
 avant midi & de la signature (constitue) signé signé  
 ala main de S. Colonbe & au bas de la main de S. Royal  
 le Secrétaire du Roi, Contrôleur de la Couronne (ce) & de  
 1775. Avec quatorze plus Signés & sceux.

Louis de la Roche Beaucourt  
 Secrétaire du Roi

II accord  
 fait entre Messieurs  
 de Marquis de...  
 de...  
 de...  
 le 16<sup>e</sup> de Juin 1776



# BILAN O.P.A.H. DES CANTONS DE SEMUR EN BRIONNAIS ET MARCIGNY

## RAPPEL HISTORIQUE DE L'O.P.A.H.

Il faut remonter à 1987 pour restituer l'origine de l'O.P.A.H.

Les deux Conseillers Généraux, les maires des cantons de Semur en Brionnais et Marcigny sont préoccupés par des questions d'amélioration de l'habitat.

La ville de Marcigny souhaitait la mise en place de cette procédure pour récupérer les très nombreux logements vacants de son centre, réanimer son centre ville et réaffirmer ses fonctions de pôle d'emploi.

Quant aux autres communes rurales, elles y voient l'opportunité d'un traitement de fond de leurs questions d'habitat :

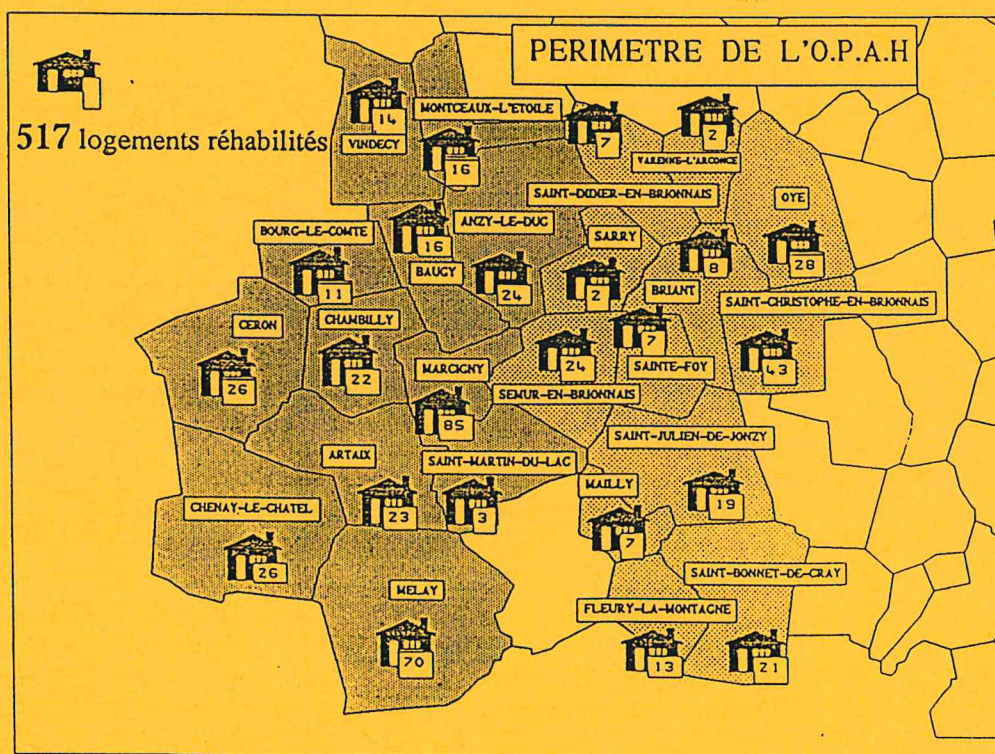
- amélioration du confort des résidences principales
- création d'un parc locatif social de qualité grâce à la récupération des logements vacants et remise sur le marché locatif local.

Pour atteindre ces objectifs, des moyens ont été mis en place :

- Réservation de crédits, avec subventions majorées : PAH + ANAH
- Mise en place d'une équipe opérationnelle chargée de l'animation et suivi de l'O.P.A.H. en l'occurrence le C.D.H.A.R.

L'étude s'est concrétisée par la signature d'une convention d'opération le 9 janvier 1992 entre le SIVU des Cantons de Semur en Brionnais et Marcigny, l'Etat et l'ANAH

La phase opérationnelle démarrait donc pour 3 années 1992-1993-1994.





## OBJECTIFS ET REALISATIONS

### Objectifs contractualisés

- 299 logements à améliorer
- 5,1 Millions de Francs de subventions
- 23 Millions de Francs de travaux

L'étude à sa conclusion sollicitait 7,6 Millions de subventions dont 5,1 Millions pour le secteur locatif

### Réalisations

- 517 logements améliorés et subventionnés
- 7,9 Millions de Francs de subventions allouées
- 24,3 Millions de Francs de travaux induits

SECTEUR PROPRIETAIRES OCCUPANTS	LOGEMENTS COMMUNAUX	SECTEUR LOCATIF
<u>Objectifs</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Objectifs</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 227 logements à améliorer</li> <li>- 6,3 Millions de Francs de travaux</li> <li>- 2,4 Millions de Francs de subventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 logements à améliorer</li> <li>- 1,3 Millions de Francs de travaux</li> <li>- 250 000 Frs d'aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 126 logements à améliorer</li> <li>- 13,5 Millions de Francs de travaux</li> <li>- 5,1 Millions de Francs de subventions à réserver</li> </ul>
<u>Réalisations</u>	<u>Réalisations</u>	<u>Réalisations</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 372 logements améliorés</li> <li>- 8 Millions de Francs de travaux induits</li> <li>- 2,8 Millions de Francs de subventions allouées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 logements améliorés</li> <li>- 1 680 000 Frs de travaux induits</li> <li>- 406 000 Frs de subventions allouées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 145 logements améliorés</li> <li>- 16,2 Millions de Francs de travaux réalisés</li> <li>- 5,1 Millions de subventions allouées</li> </ul>
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Chantier moyen 56 000 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Chantier moyen 120 000 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Chantier moyen 116 246 Frs/logement</p> </div>
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Aide moyenne 13 162 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Aide moyenne 28 900 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Aide moyenne 37 515 Frs/logement</p> </div>



## LA SYNERGIE DE L'O.P.A.H.

3 170 logements recensés

444 visites conseils gratuites à domicile

88 visites techniques

1 758 personnes reçues et informées lors des permanences habitat

516 dossiers déposés

### LES REALISATIONS

372 logements propriétaires occupants

dont 97 logements (PLH)

145 logements locatifs

14 logements communaux

95 logements des agriculteurs

## IMPACT ECONOMIQUE DE L'O.P.A.H.

### Conforter l'activité du bâtiment

24,2 Millions de Francs de travaux réalisés

Equivalent à 20 emplois par année

### et activités s'y rattachant

- Maîtres d'oeuvres en bâtiment
- Organismes bancaires
- 8 Millions de Frs de prêts accordés



464 logements occupés améliorés

67 logements réaffectés à l'usage d'habitation dont 55 à usage locatif

Accueil de 150 nouveaux habitants



## IMPACT SOCIAL DE L'O.P.A.H.

Forte présence de l'équipe d'animation  
notamment auprès des plus défavorisés.

Visites à domicile

372 propriétaires occupants ont  
amélioré leur logement dont 97 à  
très faibles revenus

59 % sont des retraités  
41 % sont des actifs

Favoriser le maintien à  
domicile des personnes âgées.

Assistance technico administrative  
Etude de financements

145 logements locatifs ont été  
réalisés

65 logements conventionnés  
éligibles à l'APL  
1 P.S.T.

Favoriser l'accueil des  
personnes à revenus modestes

## IMPACT ENVIRONNEMENTAL

65 % des immeubles ont fait l'objet  
de travaux extérieurs  
47 % de couvertures réparées  
23 % de façades ravalées

Amélioration du cadre de vie  
Embellissement des communes

ENGAGEMENT DES COMMUNES

Aménagement espaces  
publics

Aménagement de 14  
logements communaux

Aménagement bâtiments  
publics : Mairie, école...

## BATTEMENT DE CHOEURS

### DE L'ASSOCIATION MUSICALE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

#### EDITO :

Dix ans déjà... Dix ans de rencontres, de chansons, de concerts, d'enregistrements...

Dix ans, surtout durant lesquels nous avons essayé avec Bernard RENAUX, chef de chœur et musicien, que la musique puisse être appréhendée et pratiquée plus facilement par les enfants, les adolescents et les adultes des villages du charolais Brionnais.

#### LES ACTIONS :

La nouveauté de cette année est un cours "d'éveil musical". Ouvert aux petits dès l'âge de 3 ans, il propose des exercices les plus variés possible, en observant un équilibre entre une participation active et corporelle et un travail intellectuel et graphique. Le professeur dispose d'un matériel musical important (instruments très variés et nombreux dossiers pédagogiques) avec lequel, les petits découvrent toutes les facettes de la musique, par la pratique.

#### LES ACTIVITES PRATIQUEES ET LE NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR COURS :

A détacher suivant les pointillés :

---

	NOM et prénom	Age	Adresse et téléphone	Nombre moyen
Solfège et flûte à bec				10
Guitare acoustique				3
Guitare électrique				3
Trompette				2
Batterie				3
Harmonica				2
Chant				35
Eveil musical				10

Ce tableau peut servir d'inscriptions. Le renvoyer à :

**Monsieur Bernard RENAUX - Montvalet - 71110 - SAINT DIDIER EN BRIONNAIS**

# DIX ANS DE CONCERTS ET DE NOMBREUX SOUVENIRS EN COMMUN

## LISTE DES CONCERTS

Date	Interprètes	Lieu	Date	Interprètes	Lieu
20/12/1984	Choeurs	POISSON	09/03/85	Choeurs	St Julien de Civry
16/03/1985	"	St-Didier en Bais	08/06/85	"	Paray le Monial
08/03/1986	"	St-Julien de Civry	15/03/86	"	Vaudebarrier
12/04/1986	Ch + FI + Guit	Poisson(1er avril)	20/09/86	"	La Clayette
11/04/1987	Choeurs	Poisson(2ème avril)	19/04/87	Ch + Taupins	St Julien de Civry
24/05/1987	Ch + FI + Guit	St-Didier en Bais	21/11/87	Ch + FI + Guit	Paray le Monial
04/12/1987	Ch + Guit + Anne Vanderlove	Charolles	23/04/88	Choeurs	Poisson(3ème avril)
07/05/1988	Ch + Marc Bernad(vielle)	Varennes l'Arconce	25/06/88	Ch + enfants	St-Christophe en B
22/04/1989	Ch	Poisson(4ème avril)	20/05/89	Ch + Chauffailles	St Edmond
10/06/1989	Ch + enfants	Poisson(révolution)	21/06/89	Ch + PP	St-Didier en Bais
20/09/1989	Ch + Chauffailles	Briant	1/12/89	Choeurs	St-Julien de Civry
03/03/1990	Ch + Chauffailles	Chassigny/Dun	10/03/90	Ch + Chauffailles	Chauffailles(MJC)
31/03/1990	Ch + Chauffailles	Baudemont	21/04/90	Ch	Poisson(5ème avril)
05/05/1990	Ch + PP	St-Julien Jonzy	22/06/90	Ch + PP + FI+guit	St-Didier en B
06/04/1990	PP	Montceau I Mines	16/09/90	PP	Lugny les Chlles
24/11/1990	PP + Ch + FI + guit	Poisson	20/04/91	Choeurs	Poisson(6ème avril)
21/06/1991	PP+Ch+FI+guit+trompettistes	St-Didier en B	06/07/91	Ch + J. Hebert	St-Julien de Civry
16/11/1991	PP + Choeurs	St-Christophe B	14/12/91	PP	Murigny
01/02/1992	Choeurs	Paray le Monial	14/03/92	Ch+PP+guit+FI+T	St-Bonnet de Joux
28/03/1992	PP	Champagnole	12/04/92	PP	Génélard
11/04/1992	Ch	Poisson(7ème avril)	23/05/92	PP	Charnay I Macon
21/06/1992	Ch + PP	Semur en Bais	03/07/92	PP	Levigny
13/03/1993	PP + NOV + Ch	St-Bonnet Joux	03/04/93	PP + Nov+Ch	St-Christophe
17/04/1993	Ch + FI + guit	Poisson(8ème avril)	30/05/93	Ch + Ch Charolles	Lugny les Chlles
12/06/1993	Ch	St-Germain en B	20/06/93	Ch + PP + Nov	St-Julien de Civry
16/10/1993	PP + Nov	Chauffailles(MJC)	24/10/93	Ch + Ch Baron	Charolles
20/11/1993	Ch + PP + Nov+guit+FI	Amanzé	12/02/94	Nov + Choeurs	Ligny en Bais
19/03/1994	Nov+PP+Ch+Claude Julien	Paray le Monial	09/04/94	PP+Nov+Ch+guit +trompettes	St-Julien de Civry
16/04/1994	Choeurs	Poisson(9ème avril)	20/05/94	Choeurs	St-Nizier/Charlieu
04/06/1994	PP + Nov + Ch	St-Didier en Bais	18/06/94	PP + Nov+ch+guit +Grett Charolais + Jean Preynat	St-Christophe en B
15/10/1994	Choeurs	Cours la Ville	26/11/94	PP + Nov	Ruffey les Beaune
28/01/1995	Ch+ PP+Nov+Guit+FI	Curdin	18/03/95	Ch+PP+Nov+Guit + Flutes à bec	Paray le Monial
01/04/1995	PP + nov	Bourbon Lancy	08/04/95	PP+Nov+Ch	Poisson(10è avril)
17/06/1995	Ch + Grett +ensemble de danse de Charolles	St-Christophe B	10/09/95	Choeurs + Coral Cerdanyola	Paray le Mon.
14/10/1995	Nov + Choeurs	Anzy le Duc	28/10/95	Choeurs	Cours la Ville
09/12/1995	PP + Nov+Ch+FI+guit	Génélard	22/12/95	Novados	Villefranche/ Saône
27/01/1996	PP + Nov+ ch +FI+guit	Ruffey les Beaune			

### Abréviations :

**Ch** : Choeurs du Val d'Arconce  
**PP** : Passe-Partout  
**Nov** : Novados  
**FI** : Flûte à bec  
**Guit** : guitaristes



## ONT PARTAGE AVEC NOUS, LES CONCERTS :

Les TAUPINS (Groupe lyonnais)	Anne VANDERLOVE
Marc BERNAD ( Vielleux de la Drôme)	Le Nouvel Orchestre de Chauffailles (Dir H. VALLIN)
Les Chorales Scolaires du Bassin Minier	Le Quartet vocal (jazz) "AVOIXCADABRA"
Jacques HEBERT (pianiste)	FORCE ADOS (Tourdion, de Metz)
Claude JULIEN	Le GRETT du charolais (instruments folkloriques)
L'ensemble de cuivres de Bourgogne	L'ESTUDIANTINA club ( de Chalon)
L'ACCADEMIE ST VINCENT	Le Groupe Instrumental FRANCIS POULENC
Mr POINTU (clown chanteur, J.L. Gladd d'Ozolles)	L'ensemble de percussion de Macon
La Compagnie de l'Arconce (M. Pointu chante les poètes	

## LES CHORALES DE :

L'ensemble vocal Parodien du collège René Cassin (Paray le Monial)	
L'ensemble Vocal Maconnais	3 petites notes de Diou-Dompierre
GEM de Montceau	Genouilly
Lès Rossignols du Merdasson (Marcigny)	Résonnance (Digoïn)
Marizy	Chant' Cours (Cours la Ville)
Charolles	La clé des chants
Champlecy -Baron	Bourbon Lancy
Toulon sur Arroux	Coral "CERDANYOLA" (Chorale Catalane, Espagne)

Que de réussite et de souvenirs en commun. Mais le principal n'est-il pas le nombre considérable de spectacles vivants donnés par tous les choeurs et musiciens formés par notre association musicale.

## LES PROJETS A VENIR :

Pour l'instant l'important est de préparer le grand spectacle du samedi 2 mars 1996 à 20 H 30  
**"3ème soirée chansons françaises"** au Théâtre de Paray le Monial avec comme invités exceptionnels "Les Barbarines" qui chantent de Piaf à Patricia Kass, accompagnés à l'orgue de Barbarie et accordéon. Un grand moment à venir .

Direction Bernard RENAUX

Prix des places : 45 F adultes, 20 F enfants , gratuit moins de 6 ans  
Réduction pour groupe scolaire (35 F - 15 F) Réservations 85 81 45 21

Mais aussi le grand rassemblement annuel **"L'AVRIL DE POISSON" du 27 avril 1996**

Concert à l'église de Poisson, avec les chorales :

Vocalises de Charolles

Chœurs du Val d'Arconce (ASS musicale du charolais brionnais)

Trois petites notes de Diou-Dompierre

La clé des chants et Plein Ciel

L'Echo du Sornin

Ensemble vocal du Maconnais

et l'invité exceptionnel : le groupe vocal et instrumental QUINCHAMALI (musique des andes) de Lyon Comme vous le voyez, nous avons encore de grands moments de partage, et plein de rencontres à venir.

## INVESTISSEMENT MATERIEL :

Un grand projet d'achat d'instruments a vu le jour ces derniers mois. Certe ce projet est audacieux par l'investissement envisagé, mais les membres du bureau de l'ASS musicale du charolais brionnais mettent toute leur énergie à la réalisation, la plus rapide possible de celui-ci.

Une grande concertation, aura lieu, courant mars lors de l'assemblée générale annuelle, réunissant toutes les personnes (membres, parents d'élèves, choristes, etc...) concernées par la musique, au sein de notre association. La date de cette assemblée vous sera communiquée par voie de presse, convocations passées par l'intermédiaire des enfants musiciens ou par la Poste.

# Armstrong

1 Armstrong je ne suis pas noir Je suis blanc de peau Quand on veut chan-  
3 Armstrong la vie quelle histoire. C'est pas très marrant Qu'on l'é-ci - ve



ASSOCIATION CANTONALE DE ROCHEFORT  
SEMUR EN BRIONNAIS

DOCUMENTATION SUR LE MATERIEL DE LOCATION

---

CULTIPAKER

- Responsable : Mme Jeanne PEGON "Les Igaux"  
à Semur en Brionnais  
Tél : 85 25 23 68

- Location : 20 F de mise à disposition - 130 F pour 1 hectare

---

BETONNIERES

- Responsables :  
a) Modèle équipé d'un moteur électrique :  
M. Henri DUSSAUGE - La Rivière à Briant  
Tél : 85 25 81 49  
b) Modèle équipé d'une prise de force :  
M. Francis POPELIN "Tréval" à St-Julien de Jonzy  
Tél : 85 84 10 47

Location : 50 F la journée - 30 F la demi journée

---

FENDEUR DE BOIS

- Responsable : M. Lucien ARCIER "La Cray" à Semur  
Tél : 85 25 04 66

Location : 70 F la demi-journée - 120 F la journée

---

APPOINTEUR DE PIQUETS

Responsable : M. Robert MONIN "Gregaine" à Sarry  
Tél : 85 25 10 94

Location : 100 F la demi-journée - 180 F la journée

---

TARIERE

Responsable : M. Lucien ARCIER "La Cray" à Semur en Brionnais  
Tél : 85 25 04 66

Location : 100 F la demi-journée - 200 F la journée

---

ENFONCE-PIEUX

Responsable : M. Roger MARIN "Heurgues" à Sainte Foy  
Tél : 85 25 81 74

Location : 100 F la demi-journée - 200 F la journée

---

Matériel gratuit pour les communes

ORIGINE DU LEGS BOUTHIER DE ROCHEFORT

TESTAMENT DE M. BOUTHIER DE ROCHEFORT.

Par-devant Me Lacomme, notaire à Nolay, soussigné ;  
En présence des témoins instrumentaires dont les noms suivent :

M. François Rubet, cafetier ;  
M. Claude Grandchamp, tailleur de pierres ;  
M. Fiacre Dezaty, serrurier ;  
Et M. Pierre-Joseph-Léon Pusset, ancien notaire, avocat ;  
Tous les quatre demeurant à Nolay, soussignés.  
Majeurs français, jouissant de leurs droits civils, en un mot réunissant, pour être témoins au présent testament, toutes les qualités voulues par la loi, ainsi affirmé par les témoins sus-nommés et par le testateur lui-même,

A comparu :

M. Jean-Baptiste-Augustin Bouthier de Rochefort, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien député, conseiller général du département de Saône-et-Loire, propriétaire demeurant à Semur-en-Brionnais, en résidence à Nolay.

Malade de corps, mais sain d'esprit, ainsi qu'il est apparu au notaire et aux témoins soussignés,

Lequel a dicté à Me Lacomme, notaire, soussigné, en présence des quatre témoins ci-dessus nommés, son testament ainsi qu'il suit :

J'institue pour ma légataire Mme Bouthier de Rochefort, née Marie Lavirotte, ma femme, à laquelle je lègue l'universalité de mes biens meubles et immeubles, sans autres exceptions que celles ci-après ; desquels biens elle aura la pleine propriété et jouissance dès l'instant de mon décès.

Je charge ma légataire universelle d'exécuter les legs ci-après :

Je lègue au département de Saône-et-Loire :

- 1° Ma propriété de Chessy, située sur le territoire des communes de Sarry, Anzy-le-Duc.
- 2° Ma propriété de Farges, située sur le territoire de la commune de Briant ;
- 3° Mes bois, mais seulement ceux dits Les Gonneaux, situés sur le territoire de la commune de Semur-en-Brionnais.

Tels que lesdits immeubles s'étendent, poursuivent et comportent de toutes parts, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve, et y compris tous les immeubles par

destination et tout le mobilier agricole et autres objets.

Le département de Saône-et-Loire aura la pleine propriété et jouissance de tous ces immeubles à partir du jour de mon décès.

Je lègue encore au département de Saône-et-Loire :

- 1° Ma ferme, dite de Rochefort, située sur la commune de Semur-en-Brionnais et de Saint-Julien-de-Jonzy.
- 2° Et toutes mes autres propriétés situées sur les communes de Semur-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Bonnet et Sainte-Foy.

Le département de Saône-et-Loire aura la propriété de ces immeubles à compter du jour de mon décès, mais il n'en aura la jouissance qu'au décès de ma légataire universelle à laquelle j'en lègue la jouissance sa vie durant, sans être tenue de caution ni de visite.

Ces legs sont faits aux charges suivantes que le département de Saône-et-Loire sera tenu d'exécuter, savoir :

#### Obligation générale.

En principe, quoi qu'il arrive, tous les revenus des propriétés léguées devront être employés, d'une manière exclusive, à l'amélioration de l'agriculture dans le canton de Semur-en-Brionnais, et à secourir les habitants nécessiteux de ce même canton.

#### Obligations particulières.

Le département de Saône-et-Loire devra, dans l'année qui suivra mon décès, prendre l'initiative de la création, pour le canton de Semur-en-Brionnais, d'un syndicat agricole, conformément à la loi de mil huit cent quatre-vingt-quatre, et en se rapprochant le plus possible, tant pour son organisation que pour son fonctionnement, des idées émises par moi dans un contre-projet sur l'organisation cantonale agricole de France, présenté par moi à la Chambre des députés, dans le courant de l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre, dont un exemplaire sera déposé incessamment au rang des minutes du notaire soussigné.

Il devra employer tous les revenus des propriétés léguées à subvenir aux besoins du syndicat, tant qu'il existera, sans pouvoir dépasser annuellement la somme de quinze mille francs, et en se conformant autant que possible aux désirs exprimés par moi dans le contre-projet dont j'ai parlé ci-dessus.

Je veux que cette somme de quinze mille francs soit répartie annuellement sur le canton de Semur-en-Brionnais, autant que possible dans les proportions suivantes : 1° dix mille francs seront utilisés par an à l'acquisition et à l'entretien des plus beaux étalons reproducteurs des diverses espèces d'animaux servant à l'agriculture, et en particulier, à l'amélioration de la race bovine charollaise pure ; 2° cinq mille francs seront utilisés, par an, à l'achat et à l'entretien d'instruments agricole qui seront mis gratuitement, ainsi que les étalons, à la disposition des habitants du canton de Semur. La différence de ces quinze mille francs, s'il en reste, sera employée à la création et à l'entretien de champs d'expériences. Le syndicat sera tenu de publier chaque année, les résultats obtenus, dans un bulletin qui sera envoyé gratuitement à toutes les écoles du département de Saône-et-Loire.

Un don de mille francs en espèces sera remis chaque année au père de famille le plus nécessiteux et ayant la plus nombreuse famille. Le père de famille ne pourra en profiter qu'une seule fois, sauf dans le cas où le nombre de ses enfants viendrait à augmenter.

Le surplus des revenus des propriétés léguées sera distribué sous forme de secours aux orphelins et vieillards nécessiteux du canton de Semur, en attendant la construction d'un asile et orphelinat, ainsi que je vais le dire. A cette époque, le surplus de ces revenus devra être affecté spécialement à cet établissement.

Le département, aussitôt que les revenus accumulés, si faire se peut, le permettront, et au plus tard après le décès de Mme de Rochefort, devra fonder un asile et un orphelinat laïque, sur le modèle de l'asile de Mme de Rocca, où seront reçus les vieillards nécessiteux habitant depuis au moins dix ans, et les orphelins nés de parents habitant ou ayant habité au moins dix ans le canton de Semur-en-Brionnais. J'exprime le désir que cet établissement soit construit à Semur, dans ma propriété d'été dite "aux Pions", qui, à mon avis, réunirait les meilleures conditions possibles. J'exprime également le désir que mes propriétés ne soient pas aliénées ; toutefois, si pour la construction de cet établissement, les ressources étaient insuffisantes, je désirerais, que l'on ne vendit que les parcelles écartées, de manière à ne pas nuire à l'ensemble des propriétés.

Dans le cas où la loi de mil huit cent quatre-vingt-quatre viendrait à être abrogée, ou encore dans le cas où il serait impossible de constituer un syndicat dans le canton de Semur, ou celui-ci une fois dissous, il ne pourrait plus en être constitué d'autres, les revenus de quinze mille francs afférents aux besoins

du syndicat seront employés conformément à l'obligation générale, savoir : à l'amélioration de l'agriculture dans le canton de Semur-en-Brionnais, et à secourir les habitants nécessiteux de ce canton.

Je dois encore ajouter que si Mme de Rochefort veut me faire plaisir et unir son souvenir au mien, et donner l'exemple de l'organisation la plus utile pour l'avenir, elle joindra la plus grande partie de sa fortune au legs que je viens de faire. Car c'est le seul socialisme possible pour le moment et pour la plus grande utilité pour les pauvres et pour les riches.

Si le département de Saône-et-Loire n'acceptait pas le legs que je viens de lui faire, je charge Mme de Rochefort de l'exécuter en son lieu et place et sous les mêmes conditions ; par suite je lui lègue lesdites propriétés sous les mêmes charges.

Les frais, honoraires et droit de mutation, seront prélevés sur les premières ressources ou premiers revenus libres des propriétés léguées.

Dans le cas où Mme de Rochefort serait obligée de faire l'avance de ces frais, il lui sera tenu compte des intérêts de cette avance et des frais d'emprunts si elle s'y trouvait forcée.

Telles sont mes volontés.

Le présent testament a été écrit en entier par Me Lacomme, notaire, soussigné, de sa main, tel qu'il lui a été dicté par le testateur ; puis Me Lacomme l'a lu au testateur qui a déclaré qu'il contient bien ses volontés et qu'il y persiste, le tout en présence des quatre témoins instrumentaires.

Sur l'interpellation qui leur a été faite par Me Lacomme, notaire, soussigné, le testateur et les quatre témoins ont déclaré individuellement que les témoins ne sont parents, ni alliés, soit du testateur, soit des personnes en faveur desquelles il a été fait ci-dessus des dispositions testamentaires.

Dont acte,

Fait et passé à Nolay, à la résidence de M. de Rochefort,  
L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf,  
Le deux mai.

Et après lecture faite, M. de Rochefort a signé avec les témoins et le notaire.

La lecture du présent acte et la signature de M. de Rochefort ont eu lieu en la présence continuelle et réelle des témoins instrumentaires.

CONSEIL GÉNÉRAL

MACON, LE \_\_\_\_\_ 19

Alexis RAQUIN  
Conseiller Général du Canton  
de SEMUR-EN-BRIONNAIS

LA FONDATION BOUTHIER DE ROCHEFORT  
-----

Monsieur Jean-Baptiste BOUTHIER de ROCHEFORT, issu d'une ancienne famille originaire de ROCHEFORT à SEMUR-EN-BRIONNAIS (la ferme actuelle de ROCHEFORT), était, au siècle dernier, député de la circonscription de CHAROLLES et Conseiller Général du canton de SEMUR-EN-BRIONNAIS. Son épouse, née Marie LAVIROTTE, était originaire de NOLAY (Côte d'Or). Ils habitaient à SEMUR, la maison dite de ROCHEFORT, située près de la mairie et de l'ancien séminaire.

Monsieur de ROCHEFORT mourut en 1891, laissant, par testament, tous ses biens au département de Saône et Loire, avec la clause suivante : "En principe, quoi qu'il arrive, tous les revenus des propriétés léguées devront être employés à l'amélioration de l'agriculture dans le canton de SEMUR-EN-BRIONNAIS, et à secourir les habitants nécessiteux de ce même canton". Une autre clause disait j'exprime le désir que mes propriétés ne soient pas aliénées.

Madame de ROCHEFORT mourut en 1899, laissant également au département de Saône et Loire, des biens importants à ST-MAURICE LES CHATEAUNEUF et à ANGLURE. Ces biens, évalués 131 000 F furent vendus, et permirent de couvrir tous les frais de construction de l'Asile de vieillards, qui fut terminé en 1905.

Toutes les propriétés léguées par M. de ROCHEFORT constituaient la fondation BOUTHIER de ROCHEFORT, gérée par le Département, suivant les propositions d'une commission cantonale, composée de deux délégués des conseils municipaux des 14 communes du canton, et présidée par le Président du Conseil Général ou son délégué.

Cette commission gérait les biens de la fondation et répartissait les revenus entre l'agriculture du canton, une famille nombreuse et les vieillards du canton. Lorsque l'asile fut construit, il hébergeait gratuitement tous les vieillards nécessiteux du canton.

Après la construction de l'asile, les biens de la fondation furent gérés par l'économiste de l'asile, assisté d'une Commission exécutive qui entretenait dans les communes du canton du matériel agricole et des taureaux inscrits au herd-book charollais.

La fondation était riche alors de 247 hectares de terrains agricoles sur les communes de BRIANT, SARRY, ANZY-LE-DUC, SEMUR-EN-BRIONNAIS, ST-JULIEN DE JONZ, SAINTE-FOY et SAINT-BONNET DE CRAY, avec les fermes de CHESSY, de FARGES et de ROCHEFORT, et de 67 hectares de bois.

.../...



En 1921, fut décidée la vente des fermes de CHESSY et de FARGES avec 196 hectares de terres et prés. Cette vente, effectuée aux enchères par Me DESHAIRES, notaire à SEMUR, produisit 1 135 000 F qui furent employés à acheter des titres de rente sur l'Etat. Ces titres existent encore et rapportent chaque année 490 F au budget de la Fondation.

Après cette vente, le département restait propriétaire, outre l'Asile et la maison de ROCHEFORT, au bourg de SEMUR, du domaine de ROCHEFORT, avec ses bâtiments et 50 hectares de terrains, qui continuèrent à être gérés par l'économiste de l'Asile assisté de la Commission exécutive. Mais, à la suite des dévaluations successives, l'importance des revenus diminuera considérablement.

Après la guerre de 1939-1945, l'Asile fut transformé en annexe du sanatorium de LA GUICHE, et les vieillards du canton furent hébergés à l'Asile de BOIS-SAINTE-MARIE. Il fut rendu à sa destination première en 1960.

A la demande des maires du canton, le Conseil Général, dans sa séance du 18 décembre 1963, afin de revenir à une gestion conforme à la volonté de M. BOUTHIER de ROCHEFORT, décida la création d'une Commission de gestion, composée de trois Conseillers Généraux (ceux de MARCIGNY, LA CLAYETTE et CHAUFFAILLES) et de trois maires désignés par leurs collègues du canton de SEMUR.

Cette Commission est chargée d'administrer le legs, à l'exclusion de l'Asile, géré conformément aux règles des Etablissements publics de soins. Elle a reçu mission de répartir les produits du legs entre l'Agriculture du canton et l'Asile, conformément aux dispositions financières actualisées du testament.

Depuis 1965, la Commission de gestion administre donc la fondation, et le budget est rattaché au budget départemental. Les revenus disponibles après paiement des dépenses nécessaires (impôts - assurances - réparations aux bâtiments) sont répartis de la façon suivante : 57 % à l'Asile et 43 % à l'agriculture du canton.

Une Association cantonale, dite "de ROCHEFORT" a été constituée. Elle est composée du maire et de deux délégués de chaque commune du canton. Elle reçoit chaque année, les sommes attribuées par la Commission de gestion. Elle les consacre à l'achat de matériel agricole collectif (tel que cultipackers, rigoleuses, fendeurs de bois) qui est mis à la disposition des agriculteurs du canton.

Entre 1965 et 1982 (soit 18 années) les revenus de la Fondation, répartis suivant les propositions de la Commission de gestion, ont permis de faire les attributions suivantes :

1°) à l'Asile de vieillard :	13 811 F
à titre de remboursement de la dette résultant de l'apurement des comptes effectué le 24 Février 1965,	
	et 138 772 F
au titre de la part revenant à l'asile dans les revenus de la Fondation (57 % des revenus nets)	
2°) à l'agriculture et à des familles nombreuses du canton	104 372 F
	<hr/>
soit au total .....	256 955 F
	=====



STATUTS

- Article 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : ASSOCIATION CANTONALE DE ROCHEFORT.
- Article 2 : Cette association a pour but la gestion au profit des agriculteurs du canton de Semur en Brionnais, du matériel agricole reçu par dons ou à acquérir avec les fonds provenant du Legs Bouthier de Rochefort.
- Article 3 : Le siège social est fixé à la mairie de Semur en Brionnais.
- Article 4 : Cette association se compose :  
des maires du canton ou de leur représentant,  
des deux délégués de chaque commune du canton désignés par les Conseils Municipaux au titre de la commission consultative du Legs Bouthier de Rochefort,  
des agriculteurs du canton qui demanderont à faire partie de l'association et dont la candidature sera agréée par le bureau, qui fixera également le montant de leur cotisation.
- Article 5 : Les ressources de l'association comprennent  
1° - le montant des cotisations  
2° - le montant des subventions de l'Etat, du département, des communes et des organismes agricoles ou de particuliers.
- Article 6 : L'association est administrée par un bureau désigné par l'assemblée générale et comprenant au minimum :  
un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.  
En outre, le président de la commission de gestion du Legs Bouthier de Rochefort, créée par délibération du Conseil Général du 18 décembre 1963, est de droit Président d'Honneur de l'association cantonale de Rochefort et il est invité aux assemblées générales et aux réunions du bureau.
- Article 7 : L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an, en novembre de préférence, et la date en est fixée par le bureau. Les membres sont convoqués par les soins du secrétaire. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Celle-ci prend toutes les décisions concernant le bon marche de l'association, en particulier l'achat des divers matériels agricoles, leur entretien et leur utilisation par les agriculteurs du canton.
- Article 8 : Si besoin est, le président, avec l'accord du bureau, peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les modalités prévues à l'article 7 ci-dessus.
- Article 9 : En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à des organismes agricoles du canton de Semur en Brionnais, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



**MOULIN AVEC LE PETIT HANGAR SERVANT D'HUILERIE**

**AVANT 1900**